

# Fiche n°5 : La signature électronique



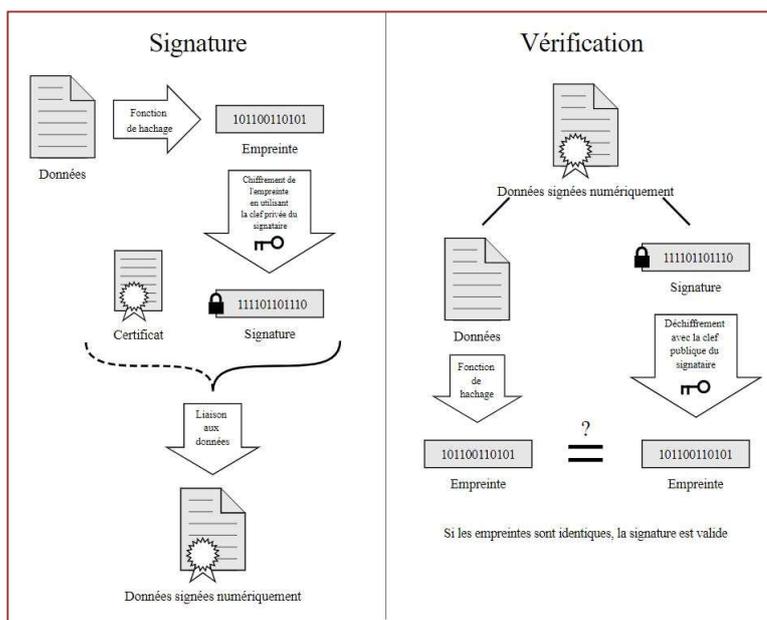
L'article 1367 du Code civil définit comme suit la signature électronique :  
« [La signature], lorsqu'elle est électronique, consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

## Les grands principes

### Ce qu'elle est :

La signature électronique est un procédé à cryptographie asymétrique : comparaison de l'empreinte du document avec celle du document transmis et vérification de la provenance des documents en se basant sur le certificat de l'auteur de la signature.

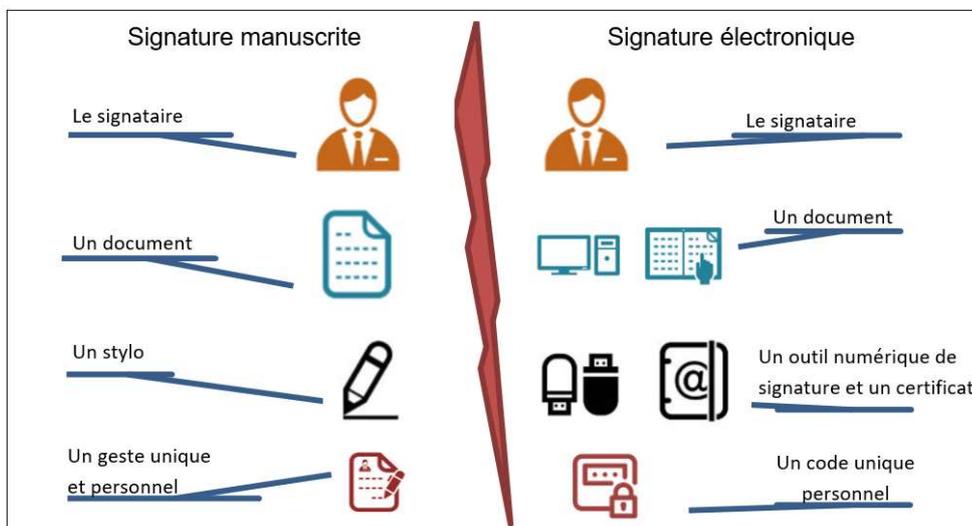


Source : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Digital\\_Signature\\_diagram\\_fr.svg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Digital_Signature_diagram_fr.svg)

Ce procédé technique garantit et prouve l'intégrité du document ainsi que l'identité du signataire.

### Ce qu'elle n'est pas :

Un scan d'une signature manuscrite n'est pas une signature électronique, n'a pas de valeur probante car il est impossible d'identifier de façon fiable la personne signataire et d'être assuré de son consentement.



Inspiré par les Archives départementales de la Haute-Garonne



# Fiche n°5 : La signature électronique

La **signature électronique à clé publique** est le procédé informatique actuellement le plus sûr pour attester de l'authenticité d'un document numérique.

Seuls les procédés de signature électronique recourant à des certificats qualifiés RGS 3 étoiles (niveau de sécurité le plus élevé du RGS) sont conformes au décret du 31 mars 2001 et permettent une présomption de fiabilité.

Le niveau de signature doit être adapté à la valeur probatoire attendue.

## Quel niveau de signature existe ?

Niveau de signature	Caractéristiques	Preuve et charge de la preuve
Signature simple	Consentement sous forme numérique (signature, case à cocher) apposé sur un document électronique.	Défendeur
Signature avancée	Signature univoque et liée à des données permettant d'identifier de façon sûre et certaine le signataire et lui seul.	Défendeur
Signature qualifiée	Signature avancée avec des exigences techniques renforcées	Demandeur

## Comment conserver une signature électronique :

Il faut **stocker** le fichier de la signature (empreinte hachage qui constitue la signature elle-même et le certificat électronique qui identifie le signataire) avec le document auquel il se rattache. Il faut élaborer un **plan de classement**, une charte de nommage, un plan d'indexation afin de retrouver le document a posteriori. Il faut assurer la **migration de formats** ➡ conserver également le document dans son format original, documenter les process de migration et conserver une trace des résultats.

1010110110101010110000111010

## Que doit-on archiver ?

- **Le document signé** doit être archivé de manière intègre pour garantir sa recevabilité en tant que preuve.
- **La signature** peut soit faire partie du document (encapsulée) soit être présentée à part entière. Dans ce dernier cas, il faudra l'archiver en sus.
- **Les éléments de preuve** jouent un rôle primordial pour accroître la recevabilité du document en tant que preuve devant le juge. Le seul document et sa signature électronique ne suffisent pas.

Les éléments de preuve sont :

- ✓ Le procédé d'identification utilisé ;
- ✓ Le niveau de certificat identifiant les personnes physiques signataires ;
- ✓ La procédure d'authentification utilisée lors de la signature ;
- ✓ La procédure de consentement mise en place : case à cocher, obligation de dérouler le document jusqu'à la fin ;
- ✓ La liste des éléments à archiver et la méthode d'archivage ;
- ✓ Les horodatages de chaque action pour prouver le déroulé chronologique de la signature ;
- ✓ Les preuves de la validation : rapport de validation ou preuves de la validation technique.



**Etant donné la complexité de l'archivage de la signature électronique, ainsi que de ses éléments de preuve, il convient de bien identifier, par une analyse juridique, les documents demandant une signature électronique qualifiée.**